



académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pyrénées-Orientales

éducation
nationale
jeunesse
vie associative

Perpignan, le 5 juillet 2016

Le Directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
66300 Saint Jean Lasseille

St Jean Lasseille
COURRIER REÇU LE

11 JUL. 2016

45 avenue Jean
Giraudoux
B.P. 71080
66103 PERPIGNAN cedex

Site : <http://ac-montpellier.fr/ia66/>

Service Vie des élèves

Affaire suivie par :
Sophie HUOT

Téléphone :
04 68 66 28 02

Télécopie :

04 68 66 28 40

Courrier électronique :
Ce.dsden66sve@ac-montpellier.fr

OBJET : Organisation du temps scolaire des écoles de votre commune

Références réglementaires :

- Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, articles D521-10 et suivants du code de l'éducation, circulaire n°2013-017 du 2 février 2013 parue au BO n°6 du 7 février 2013, circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 parue au BO n°12 du 21 mars 2013
- Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014, circulaire n°2014-063 du 9 mai 2014 parue au BO n° 19 du 8 mai 2014

Suite au conseil d'école qui s'est tenu le 17 juin 2016 vous faites état d'une demande de modification de l'organisation du temps scolaire de l'école de votre commune.

J'ai l'honneur de vous informer que je vous donne mon accord pour les horaires suivants :

ECOLE	DU LUNDI AU VENDREDI HORS APRES MIDI TAP		MERCREDI MATIN	TAP REGROUPÉS APRES MIDI
	MATIN	APRES-MIDI		
E.P.PU GEORGES RIERA SAINT JEAN LASSEILLE (0660257W)	8H30-12H00	14H00- 16H10	8H30-12H00	MATERNELLES MARDI ELEMENTAIRES JEUDI

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.


MICHEL ROUQUETTE

